

C-286

C-286

House of Commons, Parliament Building,  
Ottawa, Ontario, K1P 5A6

Assemblée législative, Édifice du Parlement,  
Ottawa, Ontario, K1P 5A6

THE HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

EXPLANATORY NOTE

NOTE EXPLICATIVE

The purpose of this bill is to prohibit ships carrying oil in bulk from entering Canadian waters or any of the fishing zones of Canada unless they carry or have on board the necessary equipment and installations to deal with an oil spill.

Ce projet de loi a pour but d'interdire l'entrée dans les eaux canadiennes ou la zone de pêche du Canada de tout navire transportant de l'huile en vrac à moins que le navire ne transporte ou n'ait à son bord l'équipement et les installations nécessaires en cas de déversement de l'huile.

Bill C-286, An Act to Amend the Environmental Protection Act,  
(oil spill response)

Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement  
(crédits environnementaux)

Printed and sold by the Queen's Printer, Ottawa, Ontario, K1P 5A6

Imprimé et vendu par l'imprimeur de la Reine, Ottawa, Ontario, K1P 5A6

M. J. G. G. G. G.

M. J. G. G. G. G.

11/11